

## CR réunion CGTM du mardi 14 septembre 2022

- 1) Lecture de la déclaration du Secrétaire Général (GABRIEL)
- 2) Lecture du suivi des décisions (HIERSO)
- 3) Point sur la situation sociale (divers intervenants) :
  - absence des secrétaires généraux aux différentes CE de la CGTM contribue à l'affaiblissement du syndicat et une implication diminuée
  - proposition de date samedi 24 septembre pour nettoyage de la Maison des Syndicats
  - contribution annuelle de 600 € n'est pas versée par tous les syndicats occupant la Maison des Syndicats et cela doit être rendu public
  - les formations sont définies par la centrale CGT et organisées sur place par la CGTM dont « S'impliquer » et « Participer » auxquelles des membres de bureau et secrétaires généraux n'ont pas encore assisté
  - les conseillers du salarié devraient suivre la formation « S'impliquer » en amont de leur formation spécifique de conseiller du salarié (ainsi que les conseillers Prud'Hommaux...)
  - les syndicats sont invités à proposer au moins deux noms en tant que conseillers du salarié au plus tard au plus tard fin septembre
- 4) La manifestation du 29 septembre est interprofessionnelle et intersyndicale. La CGTM doit appeler clairement à participer pour une mobilisation forte.
  - il n'y aura pas de grève le 22 septembre mais une conférence de presse à la Maison des Syndicats et une invitation à la grève du 29 septembre pour la revendication des salaires
- 5) Les élections professionnelles de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) auront lieu du 01 au 08.12. Un tract de la CGTM sera fait pour les trois fonctions afin de soutenir les différentes sections/chambres syndicales. La date limite de présentation des listes fixée au 27.10.
  - invitation à utiliser le site Internet de la CGTM pour publier nos communications autour des élections professionnelles